



Séance du conseil d'administration du Cnous
Du 12 mars 2020

Délibération CA-202003131

relative à la motion présentée par les élus étudiants de la FAGE

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CNOUS

*Vu les articles L822-1 à L822-5 du code de l'éducation,
Vu le décret n°2016-1042 du 29 juillet 2016 relatif aux missions et à l'organisation des œuvres universitaires,
Vu le règlement intérieur du Conseil d'administration du Cnous,
Vu le projet de motion déposé,
Entendu la présentation de la motion,*

- **Point de l'ordre du jour**

Point additionnel : Motion présentée par les élus étudiants de la FAGE ;

- **Entendu l'exposé des élus étudiants de la FAGE et de Madame Dominique MARCHAND, Présidente du Cnous,**
- **Proposition de décision soumise au Conseil d'administration :**

Approbation de la motion présentée par les élus étudiants de la FAGE.

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration **approuve**, à la majorité des membres présents ou représentés, la présente délibération.

Nombre de membres constituant le conseil : 31
Quorum : 10
Ne prennent pas part aux vote : 0
Nombre de membres participant à la délibération : 16
Nombre de procurations : 9
Abstentions : 13
Pour : 12
Contre : 13

Fait à Vanves, le 13 mars 2020


Dominique MARCHAND

Pièce jointe :

Motion présentée par les élus étudiants de la FAGE